

NOTICE SECURITE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

respect de la réglementation incendie au titre de l'article R.143-22 du CCH

CENTRE D'AFFAIRES LE ROCHER – ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

ZAC des Garillans

Les couvertures des bâtiments sont prévues pour recevoir des installations photovoltaïques afin de répondre aux règles d'urbanisme et à la réglementation thermique.

L'opérateur n'est pas encore désigné à ce stade, cependant les champs sont dimensionnés suivant la réglementation et la Doctrine Prévention Var Installations Photovoltaïques et Établissements Recevant du Public de décembre 2024.

Les dispositions minimales sont prévues :

- les champs sont prévus éloignés de 90cm des acrotères et des dispositifs de désenfumage
- tous les champs sont séparés par des circulations de 90cm au minimum longueur inférieure à 30m
- surface inférieure à 300m²

Les champs ne franchissent pas d'écran dans la mesure où les planchers hauts des bâtiments A, B et C sont en béton armé et coupe-feu 1 heure par construction dans les 2 sens du feu

Les champs des bâtiments D, E et F sont situés au-dessus des cellules, les murs séparatifs des locaux montent jusque sous couverture et s'agissant de bâtiment soumis au code du travail, il n'y a pas d'écran au droit des séparatifs.

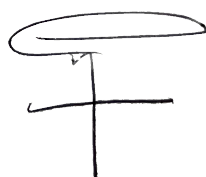
Les onduleurs seront situés en toiture des bâtiments.

Une fois les coupures d'urgence activées, il n'y aura pas de câbles sous-tension dans le bâtiment.

Pour chaque bâtiment, une coupure des installations photovoltaïque sera accessible de jour comme de nuit aux services de secours en pied de façade à proximité de l'entrée principale de chaque bâtiment.

Signature Maître d'Ouvrage
Le 26 juin 2025

SNC LE ROCHER
Société en Nom Collectif au capital de 1000.00€
109 Rue de la Tuilerie
83520 ROQUEBRUNE sur ARGENS
Siret 98484034800010 - APE 4110C - TVA Intracom FR93984840348



Signature Maître d'œuvre
Le 26 juin 2025



ANGLE ATELIER d'Architecture - SAS d'architecture
111 rue la Magnanerie - ZAC Les Garillans
83520 Roquebrune sur Argens
f.simon@angleatelier.com - 06 21 44 00 82
f.tall@angleatelier.com - 06 86 76 99 63
SIRET : 979 891 137 - RCS FREJUS
N° ORDRE : 524519



ENGAGEMENT « SOLIDITE » DU MAITRE D'OUVRAGE

Décret N° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative
départementale de sécurité et d'accessibilité

(Journal Officiel du 10 mars 1995)

Article 4 : La commission de sécurité n'a pas compétence en matière de solidité ; elle ne peut rendre un avis dans les domaines mentionnés à l'article 2 que lorsque les contrôles techniques obligatoires selon les lois et règlements en vigueur ont été effectués et que les conclusions de ceux-ci lui ont été communiquées.

Article 45 : En application de l'article 4 du présent décret, lors du dépôt de la demande de permis de construire prévu à l'article L421-1 du code de l'urbanisme ou de l'autorisation de travaux prévue à l'article L123-23 du code de la construction et de l'habitation, le maître d'ouvrage s'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 1^{er} du code de la construction et de l'habitation, notamment celles relatives à la solidité. Cet engagement est versé au dossier et la commission en prend acte. En l'absence de ce document la commission ne peut examiner le dossier.

NOM DU MAITRE D'OUVRAGE :

SNC LE ROCHER

Représenté par Jacques BORRAS

ADRESSE :

109, rue de la Tuilerie

83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

OBJET / REFERENCE DU DOSSIER :

Construction d'un centre d'affaires de 5^{ème} catégorie type M, N ou W
chemin de la Tuilerie – ZAC des Garillans
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS.

Je soussigné **Jacques BORRAS**, représentant de **SNC LE ROCHER**,
maître d'ouvrage, m'engage à respecter les règles générales de
construction prises en application du chapitre 1^{er} du livre 1^{er} du Code
de la Construction et de l'Habitation, notamment celles relatives à la
solidité lors de la réalisation des travaux relatifs au projet cité en objet.
Un diagnostic de solidité a été réalisé prenant en compte la surcharge
ajoutée liée à l'installation de panneaux photovoltaïques.

SNC LE ROCHER
Société en Nom Collectif au capital de 1000.00€
109 Rue de la Tuilerie
83520 ROQUEBRUNE sur ARGENS
Siret 98484034800010 - APE 4110C - TVA Intracom FR93984840348

Fait à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
le 26/06/2025

